



BREVET

Renaud Decollogny

né le 20 août 1982, originaire de Zweisimmen (BE),

a prouvé qu'il satisfait aux exigences requises pour l'obtention du brevet en vertu de la loi du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle et conformément au règlement de l'examen professionnel fédéral du 11 février 2013 approuvé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation.

Le présent brevet autorise le titulaire à porter le titre légalement protégé de

**Formateur
avec brevet fédéral**

Berne, le 19 mai 2022

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI

La Secrétaire d'Etat

Martina Hirayama



Fédération Suisse
pour la formation continue (FSEA)

Le président de la Commission
de l'assurance qualité

Gregor Thurnherr